



**FACULTE
DENTAIRE**
de Reims

Faculté d'Odontologie
51 rue Cognacq Jay
51100 REIMS
03.26.91.35.71

AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AU STAGE EFFECTUE AUPRES D'UN CHIRURGIEN-DENTISTE AGREE

La convention est passée entre le centre hospitalier régional et universitaire de Reims, représenté par sa directrice générale, Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER

L'Unité de Formation et de Recherche d'Odontologie de Reims, représentée par son Directeur, Monsieur Pierre MILLET,
D'une part,

et le Docteur, Chirurgien-Dentiste agréé, exerçant à, appelé
« maître de stage »,
D'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Le Docteur, en qualité de maître de stage, accueille M....., dit le stagiaire, étudiant de 3^{ème} cycle court en Odontologie rattaché au CHU de Reims.

Le stage est modifié selon les modalités suivantes :

- Prolongé jusqu'au :
- Jours de présence modifiés comme suit :

Article 2

La présente convention entre en application à la date de signature de l'ensemble des parties prenantes. Elle est transmise, pour information, au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens- dentistes et au stagiaire.

<i>Signature de la Directrice Générale Signature du Directeur du CHU</i>	<i>Signature du Directeur de l'UFR Odontologie</i>
Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER	Pr Pierre MILLET

<i>Signature du Maître de Stage</i>	Je soussigné(e),, stagiaire, déclare avoir pris connaissance de la présente convention.
Docteur	<i>Signature du stagiaire</i>